

**Verimatrix**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine*  
*Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*  
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

*Expertea Audit*  
Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes Aix-Bastia  
60 bd Jean LABRO, 13016 Marseille

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Expertea Audit**  
60 boulevard Jean Labro  
13106 Marseille

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

A l'assemblée générale  
**Verimatrix**  
Rond Point du Canet  
Impasse des Carres de l'Arc  
13590 Meyreuil

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma (PricewaterhouseCoopers Audit et Experte Audit) et travaux de due diligences financières dans la cadre de l'acquisition de Verimatrix (PricewaterhouseCoopers Audit).

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

#### Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.(c) de l'annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le chiffre d'affaires soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les comptes annuels et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de la société.

#### Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de comptabilisation du chiffre d'affaires mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de chiffre d'affaires en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de

vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux comptes annuels.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le chiffre d'affaires avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou

avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption (dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié

Experte Audit



Jérôme Magnan

## BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	12 432	5 044	7 389	16 037
Immobilisations corporelles	3.1	863	577	286	699
Immobilisations financières	3.2	147 573	8 630	138 943	15 909
<b>Actif immobilisé</b>		<b>160 869</b>	<b>14 251</b>	<b>146 618</b>	<b>32 646</b>
Stocks		1	-	1	42
Avances et acomptes versés sur commandes		201	-	201	43
Créances clients	3.4	9 212	115	9 098	13 149
Autres créances	3.4	10 606	-	10 606	3 240
Disponibilités	3.5	33 129	-	33 129	39 991
<b>Actif circulant</b>		<b>53 150</b>	<b>115</b>	<b>53 035</b>	<b>56 466</b>
Charges constatées d'avance	3.11	278	-	278	456
Ecarts de conversion actifs	3.12	2 252	-	2 252	584
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>2 530</b>	<b>-</b>	<b>2 530</b>	<b>1 039</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>216 549</b>	<b>14 365</b>	<b>202 183</b>	<b>90 151</b>

  

PASSIF en milliers d'euros		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital	3.6	33 971	17 648
Prime d'émission et d'apport	3.6	199 411	163 934
Réserve indisponible	3.6	9 960	9 960
Report à nouveau	3.6	(134 625)	(131 434)
Résultat	3.6	20 730	(3 192)
<b>Capitaux propres</b>		<b>129 447</b>	<b>56 916</b>
Provisions pour risques et charges	3.7	3 638	5 628
Emprunts et dettes financières divers	3.4	57 565	16 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4	3 013	2 512
Dettes fiscales et sociales	3.4	3 449	2 075
Autres dettes	3.4	2 197	2 640
<b>Dettes</b>		<b>69 862</b>	<b>29 210</b>
Produits constatés d'avance	3.11	863	3 315
Ecarts de conversion passifs	3.12	2 011	710
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>2 874</b>	<b>4 025</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>202 183</b>	<b>90 151</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	4.1	33 051	35 379
Reprises sur dépréciations et provisions	3.7	2 047	371
Transferts de charges	4.7	437	732
Autres produits		2	622
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>35 537</b>	<b>37 104</b>
Achats matières et marchandises		0	2
Variations de stocks		26	42
Autres achats et charges externes		29 873	30 563
Impôts taxes et versements assimilés		801	661
Salaires et traitements	4.2 et 4.3	3 713	3 483
Charges sociales		1 434	1 196
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	3.1	1 828	2 127
- Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations	3.7	1	37
Dotations aux provisions	3.7	87	166
Autres charges		882	1 265
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>38 645</b>	<b>39 542</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 109)</b>	<b>(2 438)</b>
Produits financiers de participations	4.5	0	1 797
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4.5	3 960	206
Autres intérêts et produits assimilés	4.5	511	764
Reprises de provisions	3.7	584	605
Différences positives de change	4.5	2 317	4 444
<b>Total produits financiers</b>		<b>7 371</b>	<b>7 817</b>
Dotations aux provisions	3.7	2 760	4 584
Intérêts et charges assimilés	4.5	6 000	1 037
Différences négatives de change	4.5	2 305	2 715
<b>Total charges financières</b>		<b>11 065</b>	<b>8 336</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(3 694)</b>	<b>(518)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.6	1	546
Reprises de provisions	3.7	1 698	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4.6	42 217	0
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>43 916</b>	<b>546</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.6	25	636
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4.6	15 049	1
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>15 075</b>	<b>636</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>28 841</b>	<b>(90)</b>
Impôt sur les bénéfices	4.4	(1 308)	(146)
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>20 730</b>	<b>(3 192)</b>

## **Notes annexes aux comptes annuels**

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 202 183 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 33 051 milliers d'euros, pour un bénéfice de 20 730 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **1. Informations générales sur la Société**

#### ***1.1. Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice***

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe Impasse des Carrés de l'Arc – Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 20 avril 2020.

#### **Acquisition de Verimatrix, Inc.**

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement.

L'ensemble créé constitue un acteur majeur de la sécurité logicielle et l'analyse de données. Le portefeuille clients constitué est mondial et complémentaire dans les secteurs du divertissement, de l'internet des objets et de la mobilité.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été placé dans un compte séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Sur ces bases, le prix d'acquisition est estimé à 141 millions de dollars.

#### **Financement de l'acquisition**

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 millions de dollars ;

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 millions de dollars. Une partie de l'emprunt a été remboursée par anticipation à hauteur de 10 millions de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP ;
- augmentation de capital le 20 février 2019 avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros, prime d'émission incluse ;
- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (« OEP »). En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société. En contrepartie, OEP s'est vu attribué 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital social au 31 décembre 2019 (sur une base non-diluée).

### Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix éventuel, intégralement en numéraire. A la réalisation de l'opération, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. La Société n'a pas reconnu de complément de prix dans son résultat arrêté au 31 décembre 2019 et ne le fera que quand le montant sera connu et certain (cf. note 3.4 ci-après).

Le 17 décembre 2019, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

#### *1.2. Evènements significatifs postérieurs à la clôture*

L'épidémie de Covid-19 intervenue postérieurement à la clôture est sans impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2019. En, revanche une poursuite de l'épidémie et de ses conséquences économiques, pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement, bien que la Société considère, à la date d'arrêté des comptes annuels, bénéficier d'une certaine résilience de son activité. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 20,0 millions de dollars au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, en croissance de 26% sur un an. L'activité stratégique de logiciels est ressortie en croissance de 3% sur une base pro forma (incluant Verimatrix Inc. pour 3 mois d'activité en 2019, contre 1 mois en consolidé). A la date d'arrêté des comptes :

- la trésorerie consolidée du Groupe s'élevait à 46 millions de dollars et le Groupe n'a pas d'échéance financière avant 2022 et 2026 (voir note 3.4 et paragraphe « Dette obligataire » ci-dessous) ;
- le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative de ses délais de règlements clients ni des défauts de paiements.

Les états financiers reposent pour partie sur des estimations. Certaines estimations comportent des incertitudes inhérentes pour lesquelles il existe un risque d'ajustement au cours de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au regard des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Les informations ci-dessous sont communiquées sur la base des informations connues et des jugements pouvant être faits à la date d'arrêté des comptes annuels.

#### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont essentiellement relatives à l'acquisition de Verimatrix Inc le 28 février 2019 (voir note 1.1). Le test de valeur des écarts d'acquisition réalisé pour les besoins des comptes

consolidés ainsi que le niveau d'activité de cette filiale depuis son acquisition ne mettent pas en évidence d'indices de perte de valeur des titres de participation. La Société estime qu'il faudrait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du plan d'affaires à trois ans supérieure à 29% pour que les écarts d'acquisition ne doivent commencer à être dépréciés dans les comptes consolidés.

La Société estime ne pas être dans ces cas de figure.

#### *Clients et comptes rattachés*

Au regard de sa clientèle, le Groupe estime que la capacité à recouvrer les montants dus par les clients dans les conditions initialement prévues lors de la transaction n'est pas significativement remise en cause et qu'une provision pour dépréciation est peu probable.

#### *Dettes obligataires*

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé, pour un solde de 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Comme indiqué en note 3.4, le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité, soit en février 2026 et les intérêts sont indexés sur le LIBOR. Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios ; en outre elle estime disposer d'une marge de manœuvre (« *headroom* ») suffisante pour faire face à une éventuelle dégradation de ses résultats et/ou de sa situation financière en conséquence de l'épidémie Covid-19. En ce qui concerne les intérêts, comme indiqué en note 5.2, la Société a mis en place une couverture de taux permettant de réduire significativement le risque de hausse des taux.

## **2. Règles et méthodes comptables**

### ***(a) Principes comptables et conventions générales***

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

### ***(b) Monnaie de présentation***

L'essentiel des transactions d'achat et de vente de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,1450 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2018 à 1,1234 dollar au 31 décembre 2019.

### ***(c) Comptabilisation du chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

La Société commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle, ainsi que les services associés.

### *Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques*

La Société commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

### *Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)*

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

### *Redevances*

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

### *Prestations de maintenance*

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

### *Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 2,5% du chiffre d'affaires)*

La Société analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples d'assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le

chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, la Société détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période en application des principes décrits ci-dessus.

Les factures à établir comprennent pour 5 565 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2019. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêt des comptes à hauteur de 3 990 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Certaines de ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2020.

**(d) Immobilisations**

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables sont inscrites à l'actif du bilan dans la mesure où la Société dispose des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point des programmes de développement précisément définis et qu'elle bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

3) Dépréciation

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

***(e) Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

***(f) Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

***(g) Opérations libellées en devises***

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Ainsi sont enregistrés en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (telles que les liquidités en devises).

La Société a recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Ces opérations sont qualifiées de macro-couverture et constituent par conséquent des positions ouvertes isolées. Les pertes et les gains dénoués sur ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les pertes et les gains latents à la clôture sont comptabilisés au bilan.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Écarts de conversion actifs » ou « Écarts de conversion passifs ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

***(h) Subventions et crédit d'impôt recherche***

Des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. La Société enregistre ces subventions dans le compte de résultat « Subventions d'exploitation » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Une avance remboursable sous conditions est traitée comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat) s'il est établi que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, elle est classée en dettes.

Les crédits d'impôt recherche octroyés pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique sont comptabilisés en crédit d'impôt sous la rubrique « Impôts sur les bénéfices »

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

conformément à la recommandation de l'ANC du 11 janvier 2011. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan sur la ligne « Autres actifs ».

### 3. Compléments d'informations relatifs au bilan

#### 3.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentations par achats	Reclassements de postes	Diminutions	31 décembre 2019
Licences et logiciels	35 536	-	-	(28 012)	7 524
Relations commerciales	1 052	-	-	(1 052)	-
Fonds commercial	10 241	-	-	(5 333)	4 909
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>46 830</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(34 397)</b>	<b>12 432</b>
Agencements aménagements des constructions	1 001	-	-	(1 000)	2
Matériel de bureau et informatique, mobilier	803	125	-	(66)	862
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 805</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>(1 066)</b>	<b>863</b>

Les amortissements se décomposent comme suit :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2018	Dotations	Dotations aux provision	Reprises	31 décembre 2019
Licences et logiciels	30 551	1 652	-	(27 159)	5 044
Relations commerciales	242	-	-	(242)	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>30 793</b>	<b>1 652</b>	<b>-</b>	<b>(27 401)</b>	<b>5 044</b>
Agencements aménagements des constructions	502	-	-	(500)	2
Matériel de bureau et informatique, mobilier	603	512	-	(540)	575
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 105</b>	<b>512</b>	<b>-</b>	<b>(1 040)</b>	<b>577</b>

Les valeurs nettes comptables se décomposent comme suit :

Valeurs nettes comptables	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Licences et logiciels	4 985	2 479
Relations commerciales	810	0
Fonds commercial	10 241	4 909
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>16 037</b>	<b>7 388</b>
Agencements aménagements des constructions	499	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	200	287
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>699</b>	<b>287</b>

La baisse de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par la cession à la société Rambus de la division Silicon IP de la Société (voir note 1.1 ci-dessus), qui incluait le transfert d'éléments d'actif dont la valeur nette comptable s'élevait à 14 634 milliers d'euros (voir note 4.6 ci-dessous), en ce compris des immobilisations incorporelles pour 7 055 milliers d'euros.

### 3.2. Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	31 décembre 2019
Titres de participation	13 252	75 711	-	88 962
Creances rattachés à des participations	10 130	48 969	(848)	58 250
Dépôts et cautions versées	214		(179)	36
Autres	434	0	(110)	325
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>24 031</b>	<b>124 680</b>	<b>(1 137)</b>	<b>147 573</b>
Provisions sur titres de participation	(8 122)	(508)	-	(8 630)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>15 909</b>	<b>124 171</b>	<b>(1 137)</b>	<b>138 943</b>

En 2019, la Société a acquis la société Verimatrix, Inc. dont les titres sont indiqués ci-dessus valorisés à 75 711 milliers d'euros (voir note 1.1 ci-dessus). Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix, Inc qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement

En 2017, la société Metaforic a transféré ses actifs à la Société et à Inside Secure UK Ltd et a ensuite été liquidée. En 2018, la Société avait constaté une provision pour dépréciation de 4 millions d'euros afin de refléter la juste valeur de la filiale. Une provision pour dépréciation complémentaire de 508 milliers d'euros a été comptabilisée en 2019 afin de refléter la juste valeur de la filiale Inside Secure UK Ltd au bilan de la Société.

### 3.3. Etat des crédits-baux

Au 31 décembre 2019, la Société a levé toutes les options et ne dispose plus de contrat de crédit-bail en cours.

*3.4. Etat des échéances des créances et des dettes*

Les échéances des créances sont les suivantes :

Échéance des créances en milliers d'euros	Montant au 31 décembre 2019	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	58 251	-	58 251
Créances clients	9 212	7 751	1 461
Autres immobilisations financières	36		
Personnel et comptes rattachés	25	25	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26	26	-
Impôts sur les bénéfices	910	910	-
Taxe sur la valeur ajoutée	572	572	-
Groupe et associés	440	440	-
Débiteurs divers	8 633	8 633	-
<b>Total</b>	<b>78 105</b>	<b>18 357</b>	<b>59 712</b>

Les créances rattachées à des participations sont essentiellement constituée du prêt mis en place à l'occasion de la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (voir note 3.2 ci-dessus).

Les débiteurs divers sont notamment constitués à hauteur 8 182 milliers d'euros d'une créance correspondant au montant versé par la Société sur un compte séquestre à la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. aux fins de couvrir des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition, dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les échéances des dettes sont les suivantes :

Échéance des dettes en milliers d'euros	Montant au 31 décembre 2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	55 311	1	55 310
Groupe et associés	2 254	2 254	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 013	3 013	-
Personnel et comptes rattachés	1 193	1 193	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	707	707	-
Autres impôts et taxes assimilés	1 550	1 550	-
Autres dettes	2 197	2 197	-
<b>Total</b>	<b>66 224</b>	<b>10 915</b>	<b>55 310</b>

Les débiteurs divers sont notamment constitués à hauteur 2 167 milliers d'euros d'une dette correspondant au montant des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition de Verimatrix Inc., dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Détail des Emprunts et dettes à plus d'un an	Montant au 31 décembre 2019
Obligations convertibles en actions	16 143
Emprunt obligataire	39 167
<b>Total</b>	<b>55 310</b>

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les emprunts et dettes financières correspondent aux obligations convertibles en actions de la Société nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017. Les OCEANE qui n'auront pas été converties par les porteurs seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison de 1,292 action pour 1 obligation. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Emprunt obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 000 milliers de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net.

Cet emprunt a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars à la cession de la division Silicon IP en décembre 2019.

Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios.

**3.5. Trésorerie**

La trésorerie de la Société s'élève à 33 129 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (contre 39 991 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Liquidités en banques	33 129	39 991
<b>Total</b>	<b>33 129</b>	<b>39 991</b>

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang. La direction de la Société surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minimale. Par conséquent, la Société considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

### 3.6. Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Affectation	Autres mouvements	31 décembre 2019
Capital	17 648	-	16 323	33 971
Nombre d'actions	44 119 162		40 808 405	84 927 567
Valeur nominale	0,40 €			0,40 €
Primes	163 934		35 477	199 411
Réserves réglementées	9 960	-	-	9 960
Report à nouveau	(131 434)	(3 192)		(134 625)
Résultat de l'exercice (perte)	(3 192)	3 192	20 730	20 730
<b>Capitaux propres</b>	<b>56 916</b>	<b>-</b>	<b>72 531</b>	<b>129 447</b>

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été affecté au report à nouveau débiteur par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2019.

- Le capital a évolué comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Bons de souscription	Réserve indisponible
<b>A l'ouverture au 1er janvier 2019</b>	<b>17 648</b>	<b>163 067</b>	<b>461</b>	<b>407</b>	<b>9 960</b>
Augmentation de capital	16 224	34 482	-	-	-
Exercice des options de souscription d'actions	100	995	-	-	-
<b>A la clôture au 31 décembre 2019</b>	<b>33 971</b>	<b>198 544</b>	<b>461</b>	<b>407</b>	<b>9 960</b>

- Au 31 décembre 2019, la Société ne dispose plus de bons de souscription d'actions en cours de validité.

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Date d'attribution des actions gratuites	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2019	Nombre d'actions attribuées définitivement en 2019	Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2019
23-mars-15	-	-	21 970
30-mai-16	-	53 579	20 327
16-déc.-16	-	180 297	323 703
3-déc.-18	220 000	-	-
17-avr.-19	310 000	-	-
<b>Total</b>	<b>530 000</b>	<b>233 876</b>	<b>366 000</b>

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options attribuées en cours de validité au 31/12/2019	Prix de souscription des options (en €)	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des options	Nombre des options levées au cours de l'année 2019	Prix de souscription des actions sur levée des options (en €)	Date d'expiration des options
26/07/2012	15 778	Gratuit	15 778	-	2,82	26-juil.-22
20/02/2013	43 536	Gratuit	43 536	-	2,66	20-févr.-23
20/02/2013	5 442	Gratuit	5 442	-	2,66	20-août-22
27/08/2013	34 506	Gratuit	34 506	-	2,25	27-août-23
27/08/2013	5 443	Gratuit	5 443	-	2,25	27-févr.-23
28/08/2014	38 091	Gratuit	38 091	-	3,87	28-août-24
16/12/2016	259 716	Gratuit	259 716	-	1,96	16-déc.-26
19/10/2017	258 303	Gratuit	258 303	-	2,89	19-oct.-27
16/04/2018	14 467	Gratuit	14 467	-	2,37	16-avr.-28
21/12/2018	41 330	Gratuit	41 330	-	1,54	20-août-28
17/04/2019	525 000	Gratuit	525 000	-	2,30	1-mars-29
14/10/2019	15 000	Gratuit	15 000	-	2,30	14-oct.-29
<b>Total</b>	<b>1 256 612</b>		<b>1 256 612</b>	<b>-</b>		

- Actions propres détenues au 31 décembre 2019

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions propres.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2019, le solde du contrat de liquidité était de 93 155 actions au 31 décembre 2019. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 184 446,90 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2019, soit 1,98 euros.

### 3.7. État des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31 décembre 2019
Provisions pour pertes de change	(583)	(2 251)	584		(2 250)
Autres provisions pour risques	(3 202)	(57)	216	1 830	(1 214)
Provision pour complément de prix	(1 698)			1 698	-
Provisions indemnités retraites	(145)	(29)	-	-	(174)
<b>TOTAL I</b>	<b>(5 628)</b>	<b>(2 337)</b>	<b>800</b>	<b>3 528</b>	<b>(3 638)</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur titres de participation	(8 122)	(508)	-	-	(8 630)
Sur comptes clients	(112)	(2)	-	-	(114)
<b>TOTAL II</b>	<b>(8 234)</b>	<b>(510)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 744)</b>
<b>TOTAL GENERAL (I) + (II)</b>	<b>(13 862)</b>	<b>(2 848)</b>	<b>800</b>	<b>3 528</b>	<b>(12 382)</b>

Les reprises de provisions pour 3 528 milliers d'euros sont composées de 1 830 milliers d'euros, comptabilisés en produits d'exploitation (inclus dans les 2 036 en ligne de reprise de provision du compte de résultat) et de 1 698 milliers d'euros comptabilisés en produits exceptionnels.

#### Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour pertes de change correspondent aux pertes latentes de change nettes sur les positions bilancielleres. La Société comptabilise des provisions pour indemnités de départ en retraite sur la base de calculs et d'hypothèses actuariels.

#### Autres provisions pour risques

La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Les autres provisions pour risques incluent également les provisions relatives à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

### 3.8. Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

### 3.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Crédit impôt recherche	817	442
CICE	93	18
Clients factures à établir	4 068	8 192
Autres produits à recevoir	0	37
<b>Total</b>	<b>4 979</b>	<b>8 690</b>

### 3.10. Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	657	1 575
Dettes fiscales et sociales	2 264	1 616
<b>Total</b>	<b>2 921</b>	<b>3 190</b>

### 3.11. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charges d'exploitation	278	456
<b>Total</b>	<b>278</b>	<b>456</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits d'exploitation	863	3 315
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>3 315</b>

## Verimatrix – Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

### 3.12. *Ecart de conversion sur opérations en devises*

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

Nature des écarts en milliers d'euros	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	-	-	-	(2 011)
Dettes d'exploitation	2 252	-	(2 252)	-
<b>Total</b>	<b>2 252</b>	<b>-</b>	<b>(2 252)</b>	<b>(2 011)</b>

## 4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### 4.1. *Ventilation du chiffre d'affaires*

En 2019, la Société a réalisé 96% de son chiffre d'affaires à l'export et 4% en France.

### 4.2. *Rémunération des dirigeants*

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction de la Société et du conseil d'administration. Les rémunérations payées au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et traitements	1 541	1 099
Jetons de présence	103	64
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	408	192
<b>Total</b>	<b>2 052</b>	<b>1 570</b>

### 4.3. *Ventilation de l'effectif*

L'effectif se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	14	-
Agents de maîtrise et techniciens	4	-
Contrat professionnalisation	1	-
		-
<b>Total au 31 décembre 2019</b>	<b>19</b>	<b>-</b>

#### 4.4. Impôts

##### - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société est fiscalement bénéficiaire à hauteur de 11 094 milliers d'euros, et, au niveau du Groupe d'intégration fiscale, pour 5 063 milliers d'euros. La Société a imputé une partie de ses déficits reportables sur ce bénéfice, de telle sorte que le déficit reportable au 31 décembre 2019 s'élève à 174 216 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019, le report déficitaire se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2019
Total des déficits restant à reporter avant intégration fiscale de janvier 2011	57 184
<b>Total des déficits restant à reporter avant l'intégration fiscale</b>	<b>57 184</b>
Déficits reportables pour les exercices 2011 à 2015	124 048
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2016	(1 602)
Déficits reportables pour l'exercice 2017	1 069
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2018	(420)
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2019	(6 064)
<b>Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'intégration fiscale</b>	<b>117 032</b>
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>174 216</b>

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

##### - Intégration fiscale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Verimatrix PARIS (anciennement Inside Secure France SAS).

#### 4.5. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations	-	1 797
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 960	206
Différences positives de change	2 317	4 444
Reprise de provisions pour risques et charges financières	584	605
Intérêts et charges	511	764
<b>Total</b>	<b>7 371</b>	<b>7 817</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 760	4 584
Intérêts et charges	6 000	1 037
Différences négatives de change	2 305	2 715
<b>Total</b>	<b>11 065</b>	<b>8 336</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>(3 694)</b>	<b>(518)</b>

#### 4.6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Produits 2019	Charges 2019	31 décembre 2019, Net	31 décembre 2018, Net
Sur exercice antérieur	1	(25)	(25)	381
Sur cession d'immobilisations	3	(79)	(77)	(1)
Sur cession de la division Silicon IP	43 912	(14 634)	29 279	-
Sur risques et charges exceptionnels	-	(336)	(336)	(460)
Pénalités diverses	-	-	-	(10)
<b>Total</b>	<b>43 916</b>	<b>(15 075)</b>	<b>28 841</b>	<b>(90)</b>

Les produits exceptionnels sur la cession de la division Silicon IP à la société Rambus s'élèvent à 43 912 milliers d'euros ; ils se composent de 40 345 milliers d'euros de prix de cession à la réalisation de l'opération et de 3 567 milliers d'euros de reprise de provisions et annulation de produits constatés d'avance (car transférées à Rambus). La valeur nette comptable des actifs transférés ressort à 14 634 milliers d'euros et la plus-value de cession avant impôts à 29 279 milliers d'euros.

#### 4.7. Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 437 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ils sont principalement constitués des refacturations de loyers et charges associées à deux sociétés sous-locataires de bureaux loués par la Société. Le 23 juillet 2019, Verimatrix a mis un terme à ces contrats de location.

#### 4.8. Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2019 s'élève à 13 622 milliers d'euros (17 324 milliers d'euros en 2018).

### 5. Engagements financiers et autres informations

#### 5.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

En 2019, la Société a accordé des sûretés réelles à Apera Capital qui a souscrit à un emprunt obligataire dont le solde s'élève à 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Les sûretés portent sur des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, 100% des actions Verimatrix, Inc. et le prêt inter-compagnie y afférent (voir note 3.2 ci-dessus).

#### 5.2. Montant des engagements financiers

Les engagements au 31 décembre 2019 sont présentés ci-après :

Engagements donnés en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Contrats de location	150	1 079
Couvertures de change USD/EUR	9 750	20 750
Couvertures de change USD/GBP	342	1 006
<b>Total</b>	<b>10 242</b>	<b>22 835</b>

La Société a mis en place au 2e trimestre 2019 une couverture de taux (via l'achat d'un Cap) portant sur un montant notionnel de 36 millions de dollars, à fenêtre mensuelle et à échéance 2022.

#### 5.3. Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

Société	Pays	% détenion	Monnaie	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Valeur comptable des titres détenus en k€		Avance consentie (+) reçue (-) en k€	Prêts intragroupe en k€
								brute	nette		
Inside Secure Corporation	Etats-Unis	100%	Dollars US	50	221	6 930	330	50	50	(236)	
Verimatrix UK Ltd	Ecosse	100%	Livre sterling	0	(5 832)	2 757	322	8 630	-	(738)	5 737
Verimatrix BV	Pays-Bas	100%	Euros	100	741	3 136	318	4 570	4 570	318	2 301
Verimatrix Paris	France	100%	Euros	1	143	493	140	1	1	(109)	170
Verimatrix KK	Japon	100%	Yen	100	4 665	90 544	(503)	1	1	25	
Verimatrix, Inc.	Etats-Unis	100%	Dollars US	24 409	(10 297)	84 697	(6 767)	75 711	75 711	(354)	47 006

Au cours de l'exercice 2019, Verimatrix a acquis la société Verimatrix, Inc.

*5.4. Relations intra-groupe*

Les opérations intra-groupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Produits</b>		
Produits d'exploitation	3	-
Produits financiers	3 960	2 004
<b>Total</b>	<b>3 963</b>	<b>2 004</b>
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation	18 885	21 146
<b>Total</b>	<b>18 885</b>	<b>21 146</b>

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur les prêts intra-groupe et au versement de dividendes par les filiales. Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.